

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Séance du 20 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt du mois de juin à neuf heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 14 juin 2022.

Présents : Jacques BALOUP - Rémy CLERIN - Grégory DORTE - Didier IDES - Jean-Noël LOURY - Claude MAULOISE - Michel PANNETIER - Chantal ROYER - Gilles SACKEPEY – Richard ZEIGER

Excusés : Patrick BUTTNER - Claude DEPUYDT - Guillaume DUMAY - Jean-Luc GIVORD - Philippe MAILLET

Pouvoirs : Monsieur Philippe MAILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël LOURY

Le secrétariat a été assuré par Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes Pour :	11
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° B-12/2022

Objet : Mandats spéciaux : Congrès de la FNCCR

Par renvoi de l'article L.5211-14 du CGCT, les dispositions de l'article L.2123-18 du CGCT s'appliquent aux syndicats de communes.

Vu la délibération n° 91-2021 fixant le cadre général des mandats spéciaux,

Un mandat spécial peut être conféré à un élu par une délibération pour l'autoriser à se déplacer à un évènement hors du champ habituel de ses activités. Cet évènement doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet (organisation d'une manifestation, festival, exposition, lancement d'une opération nouvelle, etc...), et limitée dans sa durée.

La FNCCR organise du 27 au 29 septembre 2022 à Rennes, son 38^{ème} congrès.

Les crises (covid-19, hausse des prix de l'énergie, tensions internationales, changement climatique...) qui marquent fortement l'actualité et qui rappellent chaque jour les territoires à l'impérieuse nécessité d'améliorer leur résilience tout en s'engageant activement dans les transitions écologique et numérique, ont inspiré le programme des travaux de ce congrès. « Rebondir, et se réinventer ensemble » sera fil rouge de ces journées.

Au vu du lieu de ce déplacement (métropole régionale), rendant les frais d'hébergement et de repas plus élevés que la moyenne, et par conséquent dans l'intérêt du service, il est proposé au bureau, dans le cadre de la délibération 91-2021 relative aux modalités générales concernant les mandats spéciaux, de faire pour ce déplacement, application de l'article 7-1 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 et de déroger aux taux des indemnités de mission pour les élus et les agents effectuant ce déplacement qui ne pourront, néanmoins en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Accorde** un mandat spécial aux élus suivant afin de se rendre à cet évènement :
 - Rémy CLERIN ;
 - Claude DEPUYDT ;
 - Jean DESNOYERS ;
 - Grégory DORTE ;
 - Jean-Luc KLEIN ;
 - Jean-Noël LOURY ;
 - Robert MESLIN ;
 - Richard ZEIGER ;

- **Dit** que les agents dont les noms suivent feront également le déplacement :
 - Augustin BALLU ;
 - Thomas BOUGIS ;
 - Edouard BURRIER ;
 - Eric GENTIS ;
 - Caroline LEGROS ;
 - Patricia LOMONT ;
 - Patrice LOZERE ;
 - Marie-Laure MICHOT ;
 - Yvain REMEUR ;
 - Emeline RIMBAULT ;
 - Léa RONG ;
 - Aurélie ROSSIGNOL.

- **Autorise** pour ce déplacement l'application de l'article 7-1 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 dans les conditions énoncées ci-avant.

Fait et délibéré en séance

Le 20 juin 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY